

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 MAI 2021
N°45/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE TROIS MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G.

PROCURATIONS : PROCACCI T. à CHABANY S., MEDAVIT R. à MILET F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Nadège MOLLARD est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Monsieur Francis DIETRICH, Maire, présente au Conseil municipal le projet de d'achat de véhicule électrique, en remplacement du véhicule électrique des services techniques (« bâtiments »), susceptibles de bénéficier de plusieurs subventions.

Cet achat intervient dans le cadre de l'inscription de la commune dans la politique de zone à faible émission. Le véhicule devait être changé obligatoirement en 2022 mais la programmation de l'achat a été avancée suite à une panne du véhicule actuel.

Le projet a été validé par le Conseil Municipal et inscrit au budget primitif 2021 pour un montant de 40 000 € TTC.

Le montant d'achat a été estimé à 28 456.40 € HT, soit 34 697.44 € TTC.

Le plan de financement prévisible s'établirait comme suit :

Recettes	
DSIL (préfecture)	7 114 € soit 25 % du montant HT
Région	3 000 € soit 10 % du montant HT
Autofinancement	18 342,40 € soit 65 % du montant HT

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De valider le plan de financement du projet
- De solliciter une subvention auprès des partenaires énoncés pour leur participation d'un pourcentage total de 35% du montant HT de l'opération.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet et son plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire à demander les subventions aux partenaires énoncés et à signer toutes les pièces afférentes

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 04 mai 2021

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

